

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2017

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Marc GOETZ, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Mireille LIMBACH, Aurélie MENG, M. Gilles BERRING, et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Dominique BOSS (qui a donné procuration à M. BONNET), Mmes Gisèle LEININGER, Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES), Fanny REHM-MUNCH (qui a donné procuration à Mme GAEHLINGER), conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Serge VETTER, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.
- III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
- IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- V. Déclarations d'intention d'aliéner.
- VI. Compte administratif 2016 (budget principal et budgets annexes : service de transport scolaire, Centre Communal d'Action Sociale).
- VII. Compte de gestion 2016 (budget principal et budgets annexes).
- VIII. Affectation des résultats.
- IX. Budget primitif 2017 (budget principal et budgets annexes).
- X. Fixation des taux de fiscalité directe locale de 2017.
- XI. Acquisition de mobiliers.
- XII. Ligne de crédits de trésorerie.
- XIII. Régularisation foncière RD 421. Aliénation d'immeubles au profit du Département du Bas-Rhin.
- XIV. Divers.
 1. Acquisition d'immeubles.
 2. Indemnités des maire et adjoints.
- XV. Questions-réponses.

M. le maire ouvre la séance à **19 h 05'**.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Marc WILT en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est approuvé sans observation par l'assemblée, hormis M. BERRING qui s'abstient ayant été absent lors de la réunion en question.

III. Informations.

a) Communales.

Dans le cadre de son projet d'école, le groupe scolaire L'Arc-en-Ciel utilise une **photographie** prise devant la mairie et qui daterait de 1935. Ce cliché sera reproduit le 31 mars : l'ensemble des élèves du groupe scolaire seront pris en photo à l'exact même endroit. La circulation de la rue du Général Leclerc sera interrompue pour l'occasion.

Le chantier de rénovation de la **rue de la République** a débuté en début de semaine par les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

L'activité de la société **ESJOT GOLDENBERG**, implantée dans la zone industrielle du Zornhoff, est en net déclin. Une quinzaine de personnes seulement travaillent encore sur le site. Un projet d'aliénation de terrains (situés entre l'hôtel F1 et le premier bâtiment de l'usine) serait en cours.

Le commissaire-enquêteur chargé de réaliser l'**enquête publique** relative au déclassement de la forêt protégée de la Faisanderie a rendu son rapport. Non satisfaits de ce dernier, les services de la Préfecture ont demandé au commissaire-enquêteur de compléter son rapport, celui-ci devant être plus motivé. M. le maire indique qu'étant donné cette situation il ne soumet pas l'avis du commissaire-enquêteur à l'approbation du Conseil Municipal.

Alors que la municipalité avait décidé de ne pas réaliser d'opération de **nettoyage de printemps** cette année-ci, le groupe scolaire L'Arc-en-Ciel a manifesté sa volonté d'opérer une telle action. La quantité de déchets déposés dans la nature est impressionnante. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de réaliser un nettoyage de printemps dans la matinée du samedi 8 avril (départ à 9 heures dans la cour de la mairie) et de fournir à l'école le nécessaire pour cette opération.

Mme Marine LE PEN tiendra un meeting électoral le 5 avril 2017 (à 19 heures) à l'Espace Le Zornhoff à Monswiller.

Des soutiens à M. Emmanuel MACRON feront une réunion électorale le 11 avril (à 20 heures) dans la salle Carmin.

b) Intercommunales.

Les taux des taxes locales appliqués par le Syndicat d'Assainissement de la région Saverne-Zorn-Mosel seront maintenus en l'état, les résultats d'exploitation de ce syndicat étant bons.

L'**hôtel d'entreprise passif** installé dans la ZAC du Martelberg s'est vu décerner le 1^{er} prix de la catégorie "bâtiment collectif" à l'occasion du salon de l'énergie et de l'habitat qui s'est tenu du 17 au 20 mars au Parc des Expositions à Colmar.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire indique n'avoir réalisé aucun acte au titre de ses délégations depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

V. Déclarations d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie de quatre déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
1	69 239/59	3, rue de l'île	2,20 0,19
2	294/150	21, rue des Résidences Haemmerl.	4,87
2	165	41, rue Firth	9,97
12	281/54	8, rue de la Girafe	3,14

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ces biens.

VI. Compte administratif 2016.

Rapporteur : M. BAMBERGER.

M. le maire quitte la séance, dont la présidence échoit à M. BAMBERGER, 1^{er} adjoint au maire.

Suite à l'avis favorable émis par la commission des finances et du budget qui a procédé le 06/03/2017 à la vérification des pièces justificatives afférentes à l'exercice 2016,

et entendu les explications municipales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2016 des budgets principal et annexes dont les balances sont arrêtées comme suit :

a) budget communal principal

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2016	1.659.700,13	2.935.962,88	
Recettes 2016	1.731.002,08	3.250.488,46	
Résultat d'exécution 2016	71.301,95	314.525,58	385.827,53
Résultat 2015	236.195,71	163.719,04	399.914,75
Part affectée à l'investissement	236.195,71		236.195,71
Résultat de clôture 2016	71.301,95	478.244,62	549.546,57

b) service de transport scolaire (budget annexe)

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2016	33.092,37		33.092,37
Recettes 2016	30.688,60		30.688,60
Résultat d'exécution 2016	- 2.403,77		- 2.403,77
Résultat 2015	- 2.345,30	0,00	- 2.345,30
Part affectée à l'investissement.			
Résultat de clôture 2016	- 4.749,07	0,00	- 4.749,07

c) centre communal d'action sociale (budget annexe)

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2016	10.576,19		10.576,19
Recettes 2016	10.246,33		10.246,33
Résultat d'exécution 2016	- 329,86		- 329,86
Résultat 2015	9.652,09	0,00	9.652,09
Part affectée à l'investissement.			
Résultat de clôture 2016	9.322,23	0,00	9.322,23

M. le maire regagne la séance et en reprend la présidence.

VII. Compte de gestion 2016.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par Mme la perceptrice de Saverne. Ce compte fait état, pour les budgets principal et annexes, de résultats parfaitement identiques à ceux constatés au compte administratif 2016.

VIII. Affectation des résultats.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

a) budget communal

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>			71.301,95	
<i>investissement</i>			478.244,62	
AFFECTATION				
1068 affect. en réserves d'inv.		71.301,95		
001 solde d'exécution (invest.) reporté		478.244,62		

b) service de transport scolaire

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>				4.749,07
<i>investissement</i>				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement	4.749,07			

c) centre communal d'action sociale

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>			9.322,23	
<i>investissement</i>				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement		9.322,23		

IX. Budget primitif 2017.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le projet de budget primitif (principal et annexes) 2017, élaboré en commissions des finances et du budget les 6 et 13 mars 2017, est présenté à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2017, qui peut être résumé comme suit :

a) budget principal

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section de fonctionnement</i>	1.742.400,00 €	1.742.400,00 €
<i>Section d'investissement</i>	905.300,00 €	905.300,00 €

b) service de transport scolaire

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section d'exploitation</i>	39.800,00 €	39.800,00 €
<i>Section d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €

c) centre communal d'action sociale

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section d'exploitation</i>	18.419,00 €	18.419,00 €
<i>Section d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €

X. Fixation des taux de fiscalité directe locale de 2017.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Suivant proposition la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ ne pas appliquer d'augmentation des taux des taxes locales en 2017 ;
- ✓ fixer les taux de fiscalité directe locale comme suit pour 2017 :
 - taxe d'habitation : 11,36 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,94 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,06 %

XI. Acquisition de mobiliers.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser l'acquisition des différents mobiliers pour lesquels les crédits ont été portés au budget primitif 2017, à savoir :

<i>opéra tion</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>destination</i>	<i>montant en € TTC</i>
092	2184	extincteurs	divers bâtiments comm.	1.000,00
		signalisation et signalétique de voirie	voirie communale	3.830,00
		mobiliers de fleurissement	voirie communale	2.000,00
		essuie-mains	mairie	500,00
		perceuse perforatrice	services techniques	900,00
		escabeau	services techniques	400,00
104	2184	panneaux indicateurs de vitesse	voirie communale	10.000,00
		bornes amovibles	voirie communale	500,00
105	2184	tables de ping-pong	hall multisports	1.200,00
	2138	carport	presbytère protestant	3.000,00
	2138	fenêtre	local RAJ	770,00
144	2184	lampadaires	éclairage public	3.000,00
147	2183	ordinateur portable	école maternelle	600,00
		tableau blanc interactif	école élémentaire	2.000,00
		tablettes	école élémentaire	1.500,00
		ordinateurs (2)	médiathèque	1.400,00

		douchettes USB	médiathèque	500,00
		vidéoprojecteur	médiathèque	1.000,00
	2184	chariot à livres	médiathèque	380,00
		lavabo à colonnes	école maternelle	2.500,00
		machine à coudre	école maternelle	120,00
		bacs de rangement	école maternelle	430,00
		colonnes à bacs	école maternelle	340,00
		étagères	école élémentaire	330,00
156	2183	ordinateur portable et licence	mairie	1.300,00
	2183	disque dur externe	mairie	219,00
158	2184	columbariums	cimetière	20.700,00
159	2184	meuble chauffant	Espace Le Zornhoff	1.000,00

XII. Ligne de crédits de trésorerie.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

La commune bénéficie actuellement d'une ouverture de crédits de trésorerie (OCT) de 0,3 M€ consentie par la Caisse d'Epargne. Elle expire au 18/04/2017.

Il est intéressant pour la commune de renouveler cette OCT, afin d'assurer à la commune une trésorerie suffisante pour honorer les dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la reconduction de la ligne d'ouverture de crédits de trésorerie aux conditions suivantes :
 - montant : 300.000,00 € (trois cent mille euros)
 - durée : 1 an (renouvelable)
- donne délégation et autorise le maire à :
 - retenir l'offre de ligne d'ouverture de crédits de trésorerie,
 - souscrire au contrat à intervenir.

Les crédits nécessaires au règlement des intérêts générés par l'utilisation de cette ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 66.

XIII. Régularisation foncière RD 421. Aliénation d'immeubles au profit du Département.

Rapporteur : M. KAETZEL Pierre.

La commune de MONSWILLER est propriétaire de plusieurs parcelles en bordure de la RD 421 (route reliant Saverne à Dettwiller). Le Département propose de régulariser cette situation en rachetant, à l'euro symbolique, l'ensemble de ces terrains. De ce fait, l'entretien et la responsabilité de ces terrains incomberait au Département.

Par délibération du 01/12/2016, le Conseil Municipal a décidé de céder au profit du Département du Bas-Rhin, à l'euro symbolique, quatre immeubles situés en bordure de la RD 421 et cadastrés comme suit :

Commune de Monswiller

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>surface (en ares)</i>
8	41	2,63
10	69	2,60
	70	18,18
	73	21,80

Il s'avère que la parcelle cadastrée section 10 n° 72, d'une contenance de 20,24 ares, est également concernée par cette régularisation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- décide la cession au profit du Département du Bas-Rhin, au prix de l'euro symbolique, des immeubles cadastrés :

Commune de Monswiller

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>surface (en ares)</i>
8	41	2,63
10	69	2,60
	70	18,18
	72	20,24
	73	21,80

- autorise M. le maire à signer l'acte notarié devant authentifier cette aliénation.

XIV. Divers.

1. Acquisition d'immeubles.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La municipalité s'était entendue avec M. DIEBOLT Rémy, qui a acquis à travers plusieurs sociétés civiles immobilières l'ensemble immobilier situé 64, Grand'rue (comprenant notamment le restaurant *Au Coq Blanc*), pour que la commune puisse acheter une bande de terrain afin que l'accès vers le site de la Geismatt soit correctement dimensionné. Il avait été convenu que M. DIEBOLT préfinance l'aménagement des terrains concernés, et que la commune ferait l'acquisition des trois immeubles au prix de la valeur des travaux de voirie réalisés (chaque immeuble en lui-même est cédé à l'euro symbolique).

La valeur des travaux est de 8.173,50 € TTC. M. le maire précise que seul l'enrobé reste à être posé.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition des immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>	<i>propriétaire</i>
1	370/141 374/146 389/142	Village	0,08 0,36 0,13	SCI Le Dépôt SCI Samalou SCI Le Dépôt

au prix de 8.176,50 € ;

- autorise M. le maire à signer l'acte notarié devant authentifier cette aliénation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017, opération 091, article 2113.

2. Indemnités des maire et adjoints.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Par délibération du 28 mars 2014 le Conseil Municipal a décidé l'attribution :

- au maire de l'indemnité maximale à laquelle il peut prétendre, soit 43 % de l'indice brut terminal (1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- à chaque adjoint au maire de l'indemnité maximale à laquelle il peut prétendre, soit 16,5 % de l'indice brut terminal (1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'indice terminal étant passé à 1022 au 1^{er} janvier 2017, la trésorerie réclame une délibération mise à jour.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les indemnités des membres de la municipalité comme suit :

- attribution au maire de l'indemnité maximale à laquelle il peut prétendre, soit 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- attribution à chaque adjoint au maire de l'indemnité maximale à laquelle il peut prétendre, soit 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

XV. Questions-réponses.

Néant.

M. le maire lève la séance est levée à **19 h 05'**.